

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIIP

MARDI 7 DÉCEMBRE 2021

POINT DE SITUATION – COVID 19

L'évolution de la situation sanitaire avec près de 50 000 nouveaux cas par jour, 6 000 classes fermées et le nouveau variant « Omicron », conduit le gouvernement à mobiliser la population et les administrations de l'État afin de limiter les effets de la 5^{ème} vague. Le Premier ministre a présenté les dispositions prises lors du conseil de défense sanitaire le lundi 6 décembre 2021.

Le Directeur général a organisé ce mardi 7 décembre 2021 une visioconférence avec les représentants du personnel pour présenter les mesures prises à la DGFIIP suite à ce conseil de défense sanitaire.

A la DGFIIP, 300 cas en moyenne par semaine démontrent bien une reprise de l'épidémie.

Le DG s'adressera aux agents via un message sur Ulysse avec le rappel des gestes barrières dont le niveau d'intensité doit être renforcé.

Les gestes barrières concernent tous les agents quel que soit leur grade :

- port du masque
- lavage des mains
- aération des locaux
- nettoyage des locaux
- distanciation

Les ASA pour personnes vulnérables, pour aller se faire vacciner, pour la garde d'enfant de moins de 16 ans à domicile, la possibilité d'horaires décalés pour diminuer les déplacements en masse dans les transports en commun sont remises en avant.

Le télétravail

Il n'y a pas d'obligation de télétravail mais il y a une forte incitation à passer au télétravail.

Ceux qui ont un contrat de télétravail sont invités à se positionner sur 3 jours sans avoir à modifier la convention de télétravail si bien entendu cela est réalisable compte tenu des effectifs devant être présents dans les services.

Pour les agents qui n'ont pas passé de contrat de télétravail, il est souhaitable qu'ils passent sur un rythme de 2 à 3 jours de télétravail par semaine.

Organisation de réunions

Il n'y a pas d'interdiction de réunion ou de déplacement mais les réunions avec trop de personnes sont à éviter. Les gestes barrières doivent être respectés.

Les “temps conviviaux professionnels”, tels que les pots de départ, les séminaires, les arbres de Noël ou encore les “*moments festifs de fin d’année*” sont suspendus.

Si aucune évolution à la baisse de la progression de l'épidémie n'est constatée, des mesures plus contraignantes seront prises. Le DG a précisé que ces mesures sont dans la ligne de philosophie du gouvernement. Il convient de s'adapter à l'évolution de la pandémie sans porter atteinte au moral des agents et plus globalement de la population.

Sur les établissements de l'ENFIP, les protocoles sanitaires restent inchangés. Le DG souhaite garder une cohérence avec ce qui se fait dans toutes les écoles de service public. Le cadre interministériel est respecté. Concernant la restauration collective au sein des écoles, il y a un sujet concernant les jauges dont la DG a conscience.

Pour la CFTC, des mesures strictes pour la tenue des réunions, le télétravail au maximum pour tous y compris dans les écoles de l'ENFIP permettraient de mettre un vrai frein à la propagation de l'épidémie.

On peut, dans ce contexte, s'attendre à ce que des mesures plus contraignantes soient annoncées d'ici une dizaine de jours.

La CFTC DGFIP reste en alerte sur tous les sujets portant sur l'application des mesures annoncées (accès télétravail, respect des gestes barrières...).

N'hésitez pas à nous contacter.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>